



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Déclaration liminaire du SUPAP-FSU au CT central du 23 novembre 2022

586 millions d'euros de nouvelles ressources... et si peu pour les agent.es !

Les nouvelles ressources issues de l'augmentation de la taxe foncière donneront bien lieu à un plan d'investissement et permettront de limiter l'endettement. En revanche il est clair que l'emploi et les salaires ne suivront pas !

La Maire annonce ainsi aux élu.es « *En 2022, les effectifs pourvus ont très légèrement baissé de 1,5 %. En équivalent temps plein, ils atteignent 47 492 au 1^{er} octobre 2022. Au total, la masse salariale s'est élevée à 2,55 milliards d'euros, soit une progression de 3,1 % par rapport à 2021. En 2023, la masse salariale devrait représenter environ 2,7 milliards d'euros. Soit une progression de 5,8 %. Le nombre des recrutements sera limité (pour la police municipale et pour la préparation des Jeux olympiques et paralympiques, notamment). En 2024 et 2025, la hausse annuelle de la masse salariale serait de l'ordre de 1,6 %* ».

Pour le SUPAP-FSU, il n'est pas possible d'organiser mieux le service public sans les effectifs, les moyens et les formations nécessaires et sans créer de meilleures conditions de travail !

De nombreux services vont continuer à fonctionner en mode dégradé avec la recette habituelle de la suppression d'emplois (redéploiement) pour créer de nouveaux équipements et nouvelles missions.

Le budget emploi prévoit ainsi le redéploiement de 351 postes, redéploiement qui sera, comme d'habitude, source de difficultés pour les missions et les agent.es notamment à la DAC, la DASCO, la DEVE, la DDCT. Le transfert et le redéploiement de 62 postes d'attaché.es pour les JO au Secrétariat général interroge l'ensemble du fonctionnement des services de la Ville à moins de considérer que ces emplois étaient pour l'essentiel non pourvus jusqu'ici.

La présentation de l'avis au CT reste opaque. Pas une phrase, par exemple, pour évoquer la transformation de 285 postes d'auxiliaires de puériculture en postes d'adjoint.es techniques de la petite enfance. Si des recrutements d'assistant.es éducatif.ves petite enfance sur des postes d'ATEPE pour faire face à la crise de recrutement d'auxiliaires de puériculture ont bien été évoqués, la suppression des postes d'auxiliaires n'a pas donné lieu à la moindre discussion préalable avec les organisations syndicales de la Petite Enfance et témoigne ainsi d'un immense mépris des agent.es et de leurs représentant.es. Il est vrai qu'à une moindre échelle cette méthode se retrouve partout et qu'il n'y a pas souvent de vraie discussion dans les directions sur ce que devraient être les effectifs.

Le budget emploi présente un solde positif de 345 créations net d'emploi. On pourrait écrire de manière lapidaire, même si c'est en réalité plus complexe, que ce solde positif, une fois retiré les transformations d'emploi liés à la résorption de l'emploi précaire, se limite à 135 créations d'emploi. En effet ces transformations d'emplois concernent des postes actuellement occupés par des agent.es, principalement vacataires, mais non comptabilisés d'un point de vue budgétaire.

En 2018 le nombre d'agent.es fonctionnaires étaient de 46 984 en 2021 ils ne sont plus que 46 185 diminution compensée par des emplois contractuels. Après vote du budget prévisionnel s'il reste en l'état, l'écart entre les emplois budgétés 51 912 et les emplois pourvus 47 639 reste bien trop important.

On peut légitimement s'inquiéter que les créations d'emplois souvent contractuels se traduisent par des suppressions d'emplois dans les corps déprécarisés. Ainsi on crée bien 82 postes d'adjoint.es d'animation à la DASCOS au titre de l'emploi précaire et on en supprime 102 !!! Ce que ça donnera en termes d'agent.es titulaires, contractuel.les et vacataires d'une année sur l'autre est à ce stade, de la plus grande opacité. Notons par exemple que les recrutements d'adjoint.es d'animation titulaires prévus ne permettent même pas de combler les postes vacants !

Premier bilan par direction !

DAC : sur le papier 29 créations de postes sur les nouveaux équipements Mais à côté 45 postes sont supprimés dans le même temps dont 24 sur les bibliothèques. Le solde sur l'ensemble de la DAC est dans la même logique de zéro emplois créés malgré la création positive de 15 postes d'adjoint.es administratif.ves au titre de la résorption de l'emploi précaire

SG : 43 postes d'attaché.es sont transférés vers le Secrétariat Général pour s'occuper des JO dégarnissant dans les faits les services, auxquels il faut ajouter 19 créations de postes par redéploiement

DFPE : la direction disposera de 52 postes supplémentaires dont 15 sur les services administratifs. 285 postes d'auxiliaires de puériculture sont supprimés et transformés en 321 postes d'adjoint.es techniques de la petite enfance. Les nouveaux équipements donnent lieu à la création de 6 postes

DPE : suppressions de missions et créations de nouvelles avec un solde de 5 postes supplémentaires liés au renforcement de certaines équipes

DASCO : 145 postes créés au titre de l'emploi précaire mais 120 redéploiements (suppressions de postes pas forcément titulaires). Moins 102 adjoint.es d'animation (AAAS), moins 3 animateurs d'administrations parisiennes (AAP), moins 2 adjoint.es techniques des établissements d'enseignement (ATEE), moins 6 agent.es spécialisé.es des écoles maternelles (ASEM), moins 7 professeur.es de la Ville de Paris (PVP)

DSOL : 47 postes pour renforcer la DSOL et principalement l'ASE dont 13 déjà en place auxquels s'ajoutent 8 postes pour l'Inspection des EPHAD et 9 venant du CASVP. Pas de redéploiement ou suppression de postes

DJS : 19 postes au titre de nouveaux équipements dont 6 créés par redéploiement

DLH : pas de redéploiement et 20 postes pour nouvelles fonctions

DPMP : 144 postes supplémentaires mais seulement 100 de fonctionnaires les autres étant des vacataires contractualisés à temps incomplet

DRH : 21 postes supplémentaires pas de redéploiement

DSP : 11 postes supplémentaires dont 6 par transferts, pas de redéploiement

DVD : 21 postes supplémentaires dont 18 sur les sections territoriales mais seulement trois postes adjoint.es techniques y sont créés par redéploiement sur la direction

Autres directions : **DDCT** moins 8, **DFA** moins 8, **DILT** moins 15 adjoint.es techniques dans le nettoyage, **DSIN** plus 5, **DTEC** plus 13, **DCPA** plus 8, **DEVE** plus 13, **DU** pas de changement.

Le SUPAP-FSU émet un avis défavorable sur ce budget emploi et appelle les conseiller.es de Paris à le modifier dans l'intérêt du service public et des agent.es.